

Image not found or type unknown



Fonctionnariat et retraite

Par **Cadichon**, le **06/09/2010** à **09:20**

Bonjour,

Après trente ans de CDI dans un organisme public, celui-ci me propose de passer fonctionnaire dans une catégorie inférieure à la mienne et donc moyennant un complément de salaire.

Y a-t-il un nombre d'années pour avoir droit à la retraite de fonctionnaire? Mon complément de salaire sera-t-il inclus dans le calcul de ma retraite? mes trente années seront-elles prises en compte et comment?

Par avance, grand merci pour votre aide.

Cadichon
bien démuni